



VILLE DE BRUNOY

APPEL A CANDIDATURE
POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION
D'UNE LIBRAIRIE

SOMMAIRE

1. PREAMBULE

2. DESCRIPTIF DE L'EMPLACEMENT

3. PRESENTATION DES CANDIDATURES

4. DELAIS

5. CHOIX

1. PREAMBULE

Ville de 26 000 habitants, Brunoy est une ville où le commerce de proximité est primordial avec un réel engagement pour le maintien de l'équilibre commercial.

La diversité des commerces, mais également leur complémentarité et leur adéquation au cadre de vie doté de sites patrimoniaux protégés sont essentielles.

Dans la continuité de la politique de redynamisation du centre-ville, la ville a fait l'acquisition d'un droit au bail situé au 12 place Saint Médard dans l'objectif d'accompagner un porteur de projet sur une activité de librairie.

Ainsi, l'appel à candidature vise à identifier et sélectionner le porteur de projet en vue de l'attribution d'un contrat de location pour l'installation et l'exploitation d'une librairie située 12 place Saint Médard à Brunoy (91800).

Dans cette perspective, la Ville de Brunoy recherche un professionnel afin de lui confier l'exploitation de la librairie avec une qualité de prestations conforme à l'image et à l'esprit de la ville.

2. DESCRIPTIF DE L'EMPLACEMENT

2. 1 Situation

Le local, situé en hyper centre-ville au 12 place Saint Médard, bénéficie d'un emplacement central à proximité de commerces à forte attractivité et d'une IRM à venir dans les prochaines semaines.

2.2 Extrait cadastral

Parcelle 269 - Feuille 000 AB 01 - Commune : BRUNOY (91)



2.3 Photo



2.4 Les espaces mis à disposition

Les espaces mis à disposition se composent comme suit :

- local commercial de 105 m² avec toilettes et point d'eau
- cave de 30 m²

La ville entreprendra les travaux de rénovation du local. Les aménagements liés à l'activité resteront à la charge du locataire.

2.5 Le bail commercial

Le bail commercial de type 3/6/9 courra à compter du 01 août 2021 moyennant le versement par l'exploitant d'un loyer.

Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce local, la ville prendra à sa charge une partie du loyer et demande à chaque candidat de proposer un montant de loyer maximal que l'exploitant pourra supporter dans la durée.

3. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Dans le cadre de la mise en valeur et de la dynamisation du centre-ville, les candidats devront établir un projet de qualité et capable de fidéliser la clientèle.

Le projet devra être rendu sous format papier.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation
- Une présentation de l'activité (concept, tarifs pratiqués, horaires d'ouverture...)
- Des vues en perspective des aménagements proposés (intérieur, devanture)
- L'extrait K-Bis de la société ou les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création
- Copie de la carte d'identité du futur gérant ou carte de séjour
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le plan de financement prévisionnel intégrant notamment les investissements liés aux travaux d'aménagements de la boutique et une proposition de loyer
- Le présent cahier des charges signé et paraphé sur chaque page.

Par ailleurs, la ville donnera son accord définitif sur le bail dès réception de l'inscription au répertoire du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou, lorsque la société est établie dans un autre état membre de l'Union Européenne, un titre équivalent lui conférant ou lui reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan.

Toutes ces informations devront être transmises au bailleur, afin d'obtenir son accord préalable.

Une visite des locaux, sur RDV, sera possible. Pour cela, il conviendra d'en faire la demande auprès du Département des Affaires économiques au 01 69 39 89 11 ou par email : economie@mairie-brunoy.fr

5. DELAIS

Les dossiers de candidature devront être adressés à l'attention de Monsieur Le Maire avant le 30 janvier 2021, soit par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante Mairie de Brunoy, Département des affaires économiques, place de la mairie BP 83 91805 BRUNOY cedex soit déposés contre récépissé à l'accueil de la mairie.

L'enveloppe devra comporter la mention « candidature Librairie »

6. CHOIX DES CANDIDATS

6.1 Les conditions du choix

Les projets seront appréciés selon les critères suivants (affectés d'un coefficient de prise en compte) :

- les références des candidats – 30%
- les moyens humains et matériels affectés à l'exploitation de la librairie – 10%
- une note d'intention sur le concept de la librairie et sa cohérence avec les valeurs de la ville de Brunoy : 30%
- un budget prévisionnel pour les 3 premières années d'exploitation avec le montant du loyer que le candidat jugera accessible dans la durée : 30%
- nous indiquer si le candidat se fait accompagner dans son projet par un organisme tiers et nous préciser les modalités de l'accompagnement (CMA, CCI, Les élévateurs...).

3 candidats maximum pré-sélectionnés devront détailler leur projet au comité de sélection.

6.2 La décision du choix

Le comité de sélection remettra sa décision au plus tard le 27 février 2021. Le candidat retenu sera celui qui aura recueilli le plus d'avis favorables au sein du comité de sélection selon les critères définis plus avant.

Chaque candidat sera informé par la ville par lettre recommandée avec accusé réception de la décision du comité de sélection.